

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 14 octobre 2022

Séance du 19 octobre 2022 à 17h30 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : Françoise MAES, Guillaume BASTIEN, Stella DEVIGNE, Jean-Claude HUMETZ, Christine DEGRYSE

Absent(s) : AUCUN

Procuration (s) : Jean-Paul FONTAINE donne procuration à Françoise MAES, Nacera SOLTANI donne procuration à Guillaume BASTIEN, Paule NICOLE donne procuration à Stella DEVIGNE, Martine TASSART-TENEDOS donne procuration à Jean-Claude HUMETZ

Nombre de votants :	9
Nombre de votants pour :	9
Nombre de votants contre :	0
Abstentions :	0

2022-04-04- CONVENTION CCAS et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration l'objet de l'avenant au contrat cadre qui est de définir les engagements respectifs du CCAS et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C visant à poursuivre la mise en œuvre du portage de repas sur la commune de Lallaing.

Il précise que l'avenant à la convention prend effet à compter du 02/05/2022 jusqu'au 02/05/2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat qui lui est présenté entre le CCAS de Lallaing et TRADINEA RESTAURATION – A.C.F.D.C dont le siège social est situé Lieu-dit « Abbaye des Guillemins » 59127 WALINCOURT-SELVIGNY.

AUTORISE la signature dudit avenant à la convention proposant le portage de repas entre le 02/05/2022 et le 02/05/2024.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES